



Consultation Equipementiers sportifs

Sommaire

Chapitre 1 : Objet de la consultation

- 1.1 - Résumé
- 1.2 - Engagement de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pendant le délai de la consultation
- 1.3 - Confidentialité
- 1.4 - Publicité
- 1.5 - Lutte contre l'emploi d'étrangers sans titre de travail
- 1.6 - planning de la consultation

Chapitre 2 : Réponse

- 2.1 - Forme de la réponse
 - 2.2 - Critères de sélection
 - 2.3 - Interlocuteurs
-

Chapitre 1. Objet de la consultation

1.1 Résumé

La Ligue Bourgogne Franche Comté de Football souhaite consulter des équipementiers sportifs pour la fourniture de

- Produits textiles (*maillots, shorts, chaussettes, survêtements, polos, etc*),
- Produits « récompenses » (*trophées, coupes, médailles, etc*) incluant les plaques sur trophées / coupes.
- Marquages : flocages, broderies, sérigraphies des produits
- Bons d'achat
- Tous les autres matériels sportifs.

L'enjeu est de pouvoir répondre aux besoins de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football, sur ces 5 items, pour un montant minimum d'achat de 30 000 € TTC par saison.

Les soumissionnaires pourront répondre à tout ou partie de ces besoins de fournitures.

L'objectif de cette consultation est de sélectionner un équipementier avec qui une convention de partenariat sera rédigée et signée pour une durée de 3 saisons. Ce contrat de partenariat posera les termes contractuels du fonctionnement entre la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football et le soumissionnaire retenu.

(Une saison débute le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin)

La capacité à fournir la marque NIKE est un prérequis incontournable : En cas d'impossibilité de fournir la marque Nike en cours de contrat, celui-ci sera résilié sans délai.

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football ne pourra pas être liée exclusivement avec l'équipementier retenu pour tenir compte de l'éventuelle indisponibilité ou absence d'un produit, ou du fait de délais de livraison trop importants notamment.

1.2 Engagement de la Ligue de Bourgogne Franche Comté de Football pendant le délai de la consultation

La Ligue Bourgogne Franche Comté de Football n'est pas engagée par cette consultation et ce, jusqu'à ce qu'un contrat soit signé par les deux parties.

La Ligue Bourgogne Franche Comté de Football se réserve le droit d'accepter ou de refuser les réponses à cette consultation sans être obligé de motiver les raisons de son choix.

1.3 Confidentialité

Le présent document et ses annexes (quel que soit le format de leur support) sont et demeurent la propriété de la Ligue de Bourgogne Franche Comté de Football. Ils doivent être utilisés exclusivement dans le cadre de la consultation, objet du présent document.

Leur diffusion et leur reproduction, intégrales ou partielles, sur quelque support que ce soit, sont interdites sans autorisation préalable écrite de la Ligue Bourgogne Franche Comté de Football.

Les participants à l'élaboration du dossier de réponse s'engagent formellement à ne pas divulguer à des tiers les termes de la proposition de partenariat.

1.4 Publicité

Les participants à l'élaboration du dossier de réponse s'engagent formellement à ne pas faire état, pour les besoins de leur publicité, de la participation à cette consultation ou de la signature d'un éventuel contrat et de son application consécutive.

Aucune mention (publication, démonstration, présentation, ...) faisant référence à la Ligue Bourgogne Franche Comté de Football n'est autorisée sans l'accord préalable de la Ligue Bourgogne Franche Comté de Football.

1.5 Lutte contre l'emploi d'étrangers sans titre de travail

Le soumissionnaire reconnaît être en conformité avec l'article L. 8251-1 et suivants du code du travail.

1.6 Planning de la consultation

ECHEANCE	ETAPE
7 mars 2023	Diffusion de cet appel d'offre
31 mars 2023	<u>Date limite de remise des offres</u>
6 juin 2023	Validation d'une offre

Chapitre 2. Réponse

2.1 Forme de la réponse

Les offres doivent être remises par e-mail pour le 31 mars 2023, à l'attention de messieurs Vincent SZMATULA (vszmatula.lbfc.fff.fr) et Nicolas MUNNIER (nmunnier@lbfc.fff.fr)

Le candidat apportera, dans sa réponse, les éléments suivants :

1) Des documents liés à l'entreprise :

- Une présentation de l'entreprise
- Un extrait du K-bis
- L'attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243-2 et R.3243-1 du Code du travail remplie et signée ;
- Les certificats attestant du respect des normes de fabrication en vigueur relatifs à chaque produit.
- Les principales références commerciales au cours des trois dernières années et/ou références similaires à l'objet du marché, et un contact pour prise de référence.

2) Les termes de la proposition commerciale :

- La proposition de partenariat détaillée, reprenant notamment tout ou partie des 5 items cités dans le point 1.1
- Les offres commerciales permanentes et/ou ponctuelles

3) Le process de fonctionnement opérationnel concernant :

- Les commandes et livraisons de produits cités dans le point 1.1
- Marquages : flocages, broderies, sérigraphies des produits

Les offres incomplètes ne seront pas prises en considération.

Les réponses saisies et les documents retournés tiendront lieu d'engagement contractuel et ne pourront pas être remis en cause dans l'éventualité d'une collaboration future.

2.2 Critères de sélection

La Ligue Bourgogne Franche Comté de Football retient les critères de choix suivants (présentés sans ordre de préférence) :

- La pertinence et la clarté de la proposition globale ;

- La capacité à fournir la marque NIKE. En cas d'impossibilité de fournir la marque Nike en cours de contrat, celui-ci sera résilié sans délai.
- Les délais de livraison et les moyens mis en œuvre pour favoriser la meilleure réactivité.
- Les conditions de livraison
- La désignation d'un interlocuteur identifié (*nom, prénom, n° de portable, mail professionnel*)
- Des offres commerciales à proposer et détailler
- Les conditions de règlement
- Un ou des engagement(s) RSE-RSO

2.3 Interlocuteurs

Direction Générale

Vincent SZMATULA

Directeur Général

Tél : 06.74.20.63.20

E-mail : vszmatula@lbfc.fff.fr

Nicolas MUNNIER

Directeur Général Adjoint

Tél : 06 13 14 03 65

E-mail : nmunnier@lbfc.fff.fr

*** Fin du document ***

